

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.480
20 mai 1974
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 19 mai 1974 :

- 1. Rapports sur les activités terrestres :
- a) Patrouille 32 (CA 2350-3067) 1/, patrouille 38 (CA 2395-3040) et patrouille 41 (CA 2354-3004): Entre 0 h 52 2/ et 1 h 12 et entre 6 h 37 et 6 h 56 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 2 h 58 et 6 h 45 et entre 7 h 35 et 7 h 46 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 7 h 53 et 11 h 14 et entre 14 h 46 et 15 h 7 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 2 et 10 h 35, entre 11 h 31 et 11 h 44 et entre 13 h 57 et 14 h 45 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 14 h 45 et 17 h 30 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 15 h 35 et 17 h 25 tir d'artillerie par les forces syriennes.
- b) Patrouille 34 (CA 2534-2937), patrouille 35 (CA 2532-2852) et patrouille 44 (CA 2519-2911): Entre 5 h 48 et 5 h 55, entre 6 h 35 et 6 h 55 tir d'artillerie et entre 6 h 59 et 7 h 9 tir de char par les forces syriennes. Entre 5 h 50 et 6 h 2, entre 6 h 45 et 6 h 52 et entre 7 h 7 et 8 h 32 tir d'artillerie, entre 7 h 44 et 7 h 46 tir de char par les forces israéliennes. Entre 7 h 10 et 10 h 27 tir d'artillerie, entre 7 h 32 et 7 h 33 et entre 8 h 16 et 9 h 27 tir de mortier et entre 8 h 46 et 8 h 49 tir de roquettes par les forces syriennes. Entre 8 h 45 et 9 h 12 et entre 9 h 29 et 10 h 25 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 12 h 47 et 13 h 14 et entre 14 h 3 et 17 h 10 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 15 h 29 et 16 h 7 et entre 16 h 28 et 16 h 50 tir d'artillerie et entre 17 h 15 et 17 h 35 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

^{1/} CA : coordonnées approximatives.

^{2/} Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

- c) Patrouille 33 (CA 2444-2814) et patrouille 43 (CA 2398-2816): Entre 6 h 38 et 8 h 17 et entre 9 h 35 et 10 h 15 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 6 h 38 et 8 h 22, entre 9 h 14 et 11 h 10, entre 12 h 47 et 12 h 56, entre 14 h 2 et 14 h 10, entre 14 h 56 et 15 h 8 et entre 15 h 35 et 16 h 49 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 15 h 7 et 16 h 20 tir d'artillerie par les forces israéliennes.
- d) Patrouille 31 (CA 2449-2982) et patrouille 42 (CA 2431-2961): Entre 6 h 40 et 7 h 40, entre 7 h 55 et 8 heures tir d'artillerie et entre 7 h 50 et 7 h 55 tir de roquettes par les forces syriennes. Entre 8 h 7 et 8 h 15, entre 9 h 4 et 9 h 35, entre 10 h 40 et 11 h 46 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 15 et 8 h 40 et entre 9 h 20 et 9 h 42 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 14 h 57 et 16 h 9 et entre 16 h 23 et 17 h 30 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 15 h 50 et 17 h 16 tir d'artillerie par les forces syriennes.
- e) PO Two (CA 2306-2736), PO Five (CA 2290-2787) et patrouille 37 (CA 2320-2790) : Entre 7 h 15 et 8 h 20 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 16 h 57 et 17 h 10 tir de mortier par les forces syriennes.
- f) Patrouille 36 (CA 2500-3151): Entre 7 h 24 et 7 h 57 tir de roquettes par les forces syriennes. Entre 8 h 5 et 8 h 45 tir d'artillerie par les forces israéliennes.
- 2. Rapports sur les activités aériennes :

Patrouille 32: Entre 7 h 14 et 7 h 17 un avion à réaction non identifié, volant du sud-sud-est au nord-nord-ouest, a été observé d'abord au sud-sud-est de l'emplacement de la patrouille et en dernier lieu au nord-nord-ouest de l'emplacement de la patrouille (en raison de son altitude, les observateurs militaires de l'ONU n'ont pas pu déterminer la nationalité ni le type de l'avion).

3. Plaintes des parties :

a) Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles :

Le 17 mai :

- i) A 6 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Kochniye (CA 2260-2670).
- ii) A 6 h 40 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le Tell Mashara (CA 2398-2823).
- iii) A 7 h 30 et à 13 h 15 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région d'Ain Ziouane (CA 2268-2780).

- iv) A 7 h 30 et à 13 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Kefar Nassej (CA 2475-2842).
- v) A 7 h 40 et à 12 h 45 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le Tell El Mal (CA 2428-2819).
- vi) A 8 h 55 et à 9 h 40 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le Tell Aantar (CA 2518-2827).
- vii) A 9 h 40 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le Tell Sabsaba (CA 2469-2890).
- viii) A 9 h 50 et à 16 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région du mont Hermon (CA 2299-3131).
 - ix) A 15 h 45 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Kouneitra (CA 2270-2810).
 - x) A 16 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans les régions d'Ain Ziouane et de Merom Golan (CA 2230-2820).

Le 18 mai :

- xi) A 6 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le Tel El Farass (CA 2313-2632).
- xii) A 8 h 5 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie au Tell Es Seqi (CA 2280-2520).
- xiii) Entre 8 h 25 et 9 h 35 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le Tell El Farass.
 - xiv) A 9 heures et à 11 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur Ain Ziouane et Merom Golan.
 - xv) A 9 h 45 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Mazraat Beit Jinn (CA 2358-3015).
 - xvi) A 11 h 15 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Kochniye (CA 2260-2670).
- xvii) A 11 h 40 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Mazraat Beit Jinn.
- xviii) A 12 h 45 et à 15 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le Tell El Farass.
 - xix) A 12 h 45 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Rafid (CA 2345-2625).
 - xx) A 14 h 10 et à 15 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région d'Harfa (CA 2352-2967).

xxi) A 14 h 50 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le mont Hermon.

Les plaintes iii), v), vi), vii), viii) et ix) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU /voir S/11057/Add.476, par. 2 a), b), d) et e)/. Les plaintes xii), xiii), xvii), xviii), xviii), xix), xx) et xxi) ont également été confirmées /voir S/11057/Add.478, par. a), e) et g)/. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées.

b) Des plaintes ont été reçues de la Syrie selon losquelles :

Le 18 mai :

- i) A 6 h 35, 7 h 20, 7 h 50, 8 heures et 8 h 15 envison les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artilleris dans la zone de la patrouille 37.
- ii) A 6 h 35 et 6 h 40 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir l'artillerie dans la zone de la patrouille 33.
- iii) A 8 h 10 et 9 h 55 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone du PO Uniform (CA 2366-2621).
 - iv) A 9 h 45, 11 heures et 11 h 10 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 37.
 - v) A 10 h 20 et 11 h 50 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de l'ancien PO November (CA 2316-2564).
- vi) A 10 1 25 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone du PO Uniform.
- vii) A 11 heures environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 36.
- viii) A 11 h 30 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans les zones des patrouilles 33 et 37.
 - ix) A 11 h 45 environ les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 35.

Le 18 mai :

x) A 8 h 10 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le village d'Assem (CA 2377-3123) causant des désâts matériels. Une enquête a été demandée.

xi) A 11 h 10 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le village de Namr (CA 2461-2700), causant des pertes parmi les civils. Une enquête a été demandée.

Le 19 mai :

xii) A 7 heures les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le village de Mdaddamye (CA 2620-3190), causant des pertes parmi les civils. Une enquête a été demandée.

Les plaintes iv), v) et ix) ont été confirmées /voir S/11057/Add.476, par. 2 b), c) et d)/. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées. Le chef d'état-major de l'ONUST a donné l'autorisation d'effectuer des enquêtes sur les plaintes x), xi) et xii).